

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Sylvie DE GAETANO, 3^{ème} Vice-Présidente, François PEDRONO 4^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Jacques MARIE 7^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Didier PAPELOUX, Rebecca BABILOTTE, Delphine PANDO, Patrice BRIERE, Michel THOMASSON, Claude BENOIST, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Hervé VAN COLEN, David MULLER, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Dominique VAUTIER, Miriam GUERARD, Ihsane ROUX, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT,

ABSENTS :

Emmanuel LAUSSINOTTE, Thierry GRANTURCO, 5^{ème} Vice-Président, Chhun-Na LENGART, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Didier QUENOUILLE pouvoir à Sylvie DE GAETANO, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Régine CURZYDLO 10^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Yves LEMONNIER, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Jacques MARIE, Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2^{ème} Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, pouvoir à Michel MARESCOT, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Véronique BOURNE Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO,

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

-ooOoo-

DELIBERATION N°D181_171222

**DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
PASSATION D'UN CONTRAT
Autorisation**

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Les déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) collectés dans les déchèteries intercommunales sont pris en charge par la société OCAD3E.

La convention qui lie la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie à cette entreprise a été renouvelée en 2021 pour une période allant du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

Par courrier du 2 septembre 2022, OCAD3E a informé la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie qu'une nouvelle organisation des relations contractuelles et financières allait être mise en place. Cette société est remplacée par un Eco-organisme référent nommé ECOLOGIC. La précédente convention doit donc être annulée et remplacée par un contrat qui prend effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2022 et se terminera le 31 décembre 2027.

Ce nouveau contrat a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre l'Eco-organisme référent et la collectivité qui développe un dispositif de collecte séparée des DEEE. Ce nouveau contrat reprend les termes de la précédente convention sans modifier les modalités de collecte.

Après avis favorable de la Commission Environnement en date du 5 décembre 2022 et du Bureau réuni le 2 décembre 2022, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la cessation de la convention de collecte séparée des DEEE qui lie OCAD3E à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer l'acte de cessation de ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.
- autoriser la passation d'un contrat relatif à la prise en charge des DEEE qui lie l'Eco-organisme référent ECOLOGIC à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit contrat ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

AUTORISE la cessation de la convention de collecte séparée des DEEE qui lie OCAD3E à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer l'acte de cessation de ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

AUTORISE la passation d'un contrat relatif à la prise en charge des DEEE qui lie l'Eco-organisme référent ECOLOGIC à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit contrat ainsi que tous documents s'y rapportant

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Bénéville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville